

TOUR D'HORIZON SUR L'APPLICATION DU TARIF ET DE LA TAXATION DES ACTES SPÉCIFIQUES OU COMPLEXES



CODE FORMATION : TAX16

Durée de la formation : 2 jours (14h)

Niveau : Intermédiaire

Prérequis :

Pratiquer au sein d'un office, Pratiquer la taxe, Avoir une bonne connaissance de l'orientation fiscale des actes

Public concerné :

Toute personne (comptables, rédacteurs) devant taxer les actes

PRÉCISIONS CONCERNANT L'APPLICATION DU TARIF DES NOTAIRES

- ◇ Rappels concernant la taxation des conventions tarifées (les émoluments)
 - Concernant les émoluments d'acte
 - Concernant les émoluments de formalités
 - Les formalités préalables et postérieures
 - La plume unique
 - Etablissement et contrôle des frais préalables
- ◇ Rappels concernant les dispositions particulières concernant :
 - Les minima, les remises, les renonciations, l'écrêtement
- ◇ Rappels concernant la rémunération des prestations non tarifées (les honoraires)
 - Les dispositions concernées, les modalités de perception des honoraires

DROIT DE L'IMMOBILIER ET DES OBLIGATIONS

- ◇ Prêts ordinaires ou professionnels :
 - Prêt, ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire
- ◇ Garanties et sûretés de natures différentes
 - Garanties données par le débiteur - Garanties données par un tiers
- ◇ Ventes et financements
 - Vente en bloc / Vente contrat en mains (Calcul des frais à préciser dans l'acte)
 - Vente contenant déclaration d'origine des deniers et affectation hypothécaire
 - Vente en état futur d'achèvement contenant prêts conventionnés
 - Financement d'une acquisition d'un fonds de commerce
- ◇ Mentions
 - Mainlevées partielles / Translations hypothécaires totales et partielles / Cession d'antériorité
 - Quittances subrogatives
- ◇ Autres mutations immobilières
 - Scission de copropriété / Notoriété acquisitive
 - Constitution des statuts de sociétés contenant apports immobiliers

DROIT DE LA FAMILLE

- ◇ Les actes concernant les libéralités :
 - Donation partage conjonctive / donation entre vifs avec charges
 - Donation d'usufruit faisant suite à une donation démembrée
 - Donation-partage et rapports / Donations partage cumulative
- ◇ Les actes concernant le couple :
 - Les partages après divorce par consentement mutuel
 - Partage de communauté / Partage indivis
 - Divorce judiciaire / Divorce non-judiciaire
 - Partage bénéficiaire de l'aide juridictionnelle
- ◇ Les actes concernant les successions
 - Les déclarations de succession contenant reprises, récompenses, biens exonérés, ...
 - Les délivrances de legs et attestations immobilières
 - Au profit de légataires particuliers divis / indivis
 - Attestations immobilières : pluralité de décès
 - Acte de délivrance de legs contenant l'attestation immobilière
 - Les partages de successions contenant convention d'indivision, dation en paiement
 - Partage de biens d'indivision d'origines différentes
 - Les licitations faisant ou non cesser l'indivision

QUESTIONS / RÉPONSES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir déterminer la rémunération de l'acte en fonction de la nature juridique de la convention ;
 Percevoir les émoluments de formalités selon les différentes conventions ;
 Déterminer la fiscalité correspondante ;
 Être capable de taxer tout acte complexes ou spécifiques

COMPÉTENCES VISÉES

Analyser l'acte en fonction de sa nature ;
 Déceler les différents éléments constituant la taxe ;
 Déterminer les conventions taxables et le tarif applicable
 Définir et évaluer la fiscalité de l'acte ;
 Taxer tout acte spécifique ou complexe

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.
 SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
 Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.